



<i>Politique & Procédure :</i>	Politique de santé et de sécurité		
<i>Exécuté par :</i>	Lisa Sullivan		
<i>Approuvé par :</i>	Équipe de direction		
<i>Approuvé le :</i>	8 février 2019	<i>Révisé le :</i>	
pg. 1			

Objectif

La Maison de soins palliatifs d'Ottawa accepte la responsabilité de la santé et de la sécurité de ses employés et bénévoles. En outre, nous ferons tout notre possible pour fournir et maintenir un environnement de travail sûr et sain pour tous les employés, visiteurs, bénévoles, clients et entrepreneurs. La protection des employés et des bénévoles contre les blessures ou les maladies articulaires est un objectif majeur permanent. Tous les superviseurs et travailleurs doivent se consacrer à l'objectif permanent de réduction des risques de blessures. La Maison de soins palliatifs d'Ottawa est responsable en dernier ressort de la santé et de la sécurité des travailleurs et prendra toutes les précautions raisonnables possibles pour assurer la protection de ses employés. En plus de nos employés, tous ceux qui franchissent nos portes bénéficieront d'un environnement sûr et sain.

Nous nous engageons à promouvoir un lieu de travail sûr et sain pour tous les employés, visiteurs, bénévoles, clients et entrepreneurs. Dans le cadre de notre engagement, la Maison de soins palliatifs d'Ottawa élaborera, mettra en œuvre et appliquera des politiques et des procédures qui favorisent et assurent un milieu de travail plus sain et plus sécuritaire. Nous comprenons l'importance de la sécurité pour le bien-être et la productivité de nos employés et nous nous efforçons de protéger le lieu de travail contre les blessures et les actes malveillants dus à un manquement au devoir de sécurité.

La Maison de soins palliatifs d'Ottawa agira en conformité avec toutes les lois et tous les règlements applicables en matière de santé et de sécurité au travail. Le lien vers la loi / la législation est <https://www.labour.gov.on.ca/french/hs/index.php>

Communication

La Maison de soins palliatifs d'Ottawa encourage la communication ouverte sur les questions de santé et de sécurité. Cette communication est essentielle pour assurer une organisation et un milieu de travail productif et sans blessures.

- Les employés et les bénévoles qui expriment ou signalent une préoccupation en matière de santé et de sécurité ne feront pas l'objet de représailles
- Les commentaires ou rapports sur la santé et la sécurité seront examinés par le comité mixte sur la santé et la sécurité (CMSS). Ce comité ouvrira une enquête et prendra des mesures correctives si cela est jugé nécessaire pour chaque danger signalé ou potentiel
- Les employés sont encouragés à informer leur superviseur ou la directrice exécutive dès qu'ils perçoivent un danger réel ou potentiel sur le lieu de travail
- La communication peut être écrite ou orale et peut être anonyme, si tel est le souhait

Responsabilités de l'employeur

Membres du comité du CMSS et cadres/employeurs



<i>Politique & Procédure :</i>	Politique de santé et de sécurité		
<i>Exécuté par :</i>	Lisa Sullivan		
<i>Approuvé par :</i>	Équipe de direction		
<i>Approuvé le :</i>	8 février 2019	<i>Révisé le :</i>	
pg. 2			

- Les responsables de l'entreprise sont chargés de fournir une stratégie efficace permettant de gérer les préoccupations conjointes en matière de santé et de sécurité de la Maison de soins palliatifs d'Ottawa
- Ils doivent s'assurer que les ressources sont allouées et gérées correctement pour répondre aux exigences de santé et de sécurité des employés, et que leurs politiques sont conformes aux obligations légales de la Maison de soins palliatifs d'Ottawa
- Favoriser une culture de sécurité en milieu de travail, avec un leadership approprié
- Examiner l'efficacité des politiques en place sur une base annuelle et les réviser au besoin
- Fournir au comité une copie de toutes les ordonnances ou de tous les rapports adressés à l'employeur par un inspecteur du ministère du Travail informant le comité de tout incident lié au travail ayant entraîné une blessure, un décès ou une maladie articulaire
- Une liste des membres du comité sera affichée sur chaque tableau d'affichage du comité

Gestionnaires et Comité sur la santé et la sécurité

- Participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'application des politiques et procédures de la Maison de soins palliatifs d'Ottawa
- Promouvoir continuellement la sensibilisation à la santé et à la sécurité par l'instruction, l'information, la formation et la supervision afin d'assurer la sécurité des employés
- Utiliser le processus d'identification des dangers, de gestion des risques et d'enquête sur les incidents
- Effectuer des inspections conjointes de santé et de sécurité sur le lieu de travail afin d'identifier et de contrôler tous les risques potentiels pour les employés
- Être responsable de la santé et de la sécurité des travailleurs sous sa supervision
- S'assurer que les machines et les équipements sont fiables et que les employés travaillent conformément aux pratiques et procédures de travail établies
- S'assurer que les employés reçoivent une formation adéquate pour leurs tâches spécifiques afin de protéger leur santé et leur sécurité
- Organiser des réunions sur la santé et la sécurité
- Assurer la liaison avec les organismes gouvernementaux pour garantir la conformité des lieux de travail en matière de santé et de sécurité
- Agir en tant que conseiller pour la Direction sur les questions de politique de santé et de sécurité
- Coordonner les inspections en matière de santé et de sécurité et assurer le suivi pour garantir l'application des mesures correctives nécessaires
- Développer les pratiques exemplaires
- Concevoir et élaborer les rapports d'accidents /incidents et les procédures d'enquête
- Maintenir sa connaissance concernant les réglementations en matière de santé et de sécurité telles qu'elles sont prescrites au niveau local, fédéral, provincial ou national
- Concevoir et élaborer des politiques et des procédures d'entreprise sur les questions de santé et de sécurité au travail
- Examiner les raisons des blessures et des maladies et identifier les problèmes et les solutions



<i>Politique & Procédure :</i>	Politique de santé et de sécurité		
<i>Exécuté par :</i>	Lisa Sullivan		
<i>Approuvé par :</i>	Équipe de direction		
<i>Approuvé le :</i>	8 février 2019	<i>Révisé le :</i>	
pg. 3			

Employés et Bénévoles

- Responsable du respect des politiques et procédures de santé et de sécurité de l'entreprise
- Ils doivent informer les responsables de tout problème de santé et de sécurité, afin qu'il soit traité rapidement
- Chaque employé et bénévole doit protéger sa propre santé et sa propre sécurité en travaillant conformément à la loi en vigueur et aux pratiques et procédures de travail établies par l'entreprise
- Utiliser l'équipement de protection individuelle approprié selon les besoins
- Signaler toute situation dangereuse ou potentiellement dangereuse, sans crainte de représailles, à son responsable ou aux Ressources humaines

Tout le personnel et les bénévoles sont responsables de ce qui suit :

- Suivre la formation requise en matière de santé et de sécurité
- S'acquitter de leurs tâches de manière à assurer la sécurité du lieu de travail, en respectant toutes les pratiques et procédures de sécurité
- Signaler tout incident, blessure ou danger, comme indiqué dans les procédures
- Signaler tout acte de violence ou de harcèlement sur le lieu de travail
- Promouvoir un lieu de travail sans danger
- Apprendre le plan d'urgence affiché, détaillant les procédures de l'établissement en cas d'incendie, d'intempéries ou d'urgence médicale



<i>Politique & Procédure :</i>	Politique de santé et de sécurité		
<i>Exécuté par :</i>	Lisa Sullivan		
<i>Approuvé par :</i>	Équipe de direction		
<i>Approuvé le :</i>	8 février 2019	<i>Révisé le :</i>	
pg. 4			

Lu et approuvé

Je, (_____), reconnais avoir lu et compris la politique de santé et de sécurité de la Maison de soins palliatifs d'Ottawa. J'accepte d'adhérer à cette politique et je veillerai à ce que les employés qui travaillent sous ma direction y adhèrent. Je comprends que si j'enfreins les règles énoncées dans cette politique, je m'expose à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Nom : _____

Signature : _____

Date : _____

Témoin : _____